

ADALEA
Emploi Formation

1 rue de la Chesnaie
22600 LOUDEAC

02.96.28.04.35

emploiformation.loudeac@adalea.fr

www.adalea.fr

PPI – Prestation Préparatoire à l'Insertion LOCMINE

Vous souhaitez définir, vérifier et valider votre projet professionnel, construire un plan d'actions personnalisé, accéder à une formation qualifiante...

PUBLIC ET CONDITIONS D'ENTRÉE

- Etre **demandeur d'emploi** inscrit à Pôle Emploi
- Etre **âgé de 16 à 30 ans** (places limitées pour les 26 -30ans) avec **peu ou pas d'expérience professionnelle** et de **niveau 5 ou infra**
- **Entrée sur prescription** de votre conseiller Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi ou Conseil Départemental

LIEU ET DATES D'ENTRÉES

- **Parcours de formation individualisé** – Parcours type de 6 mois – la durée s'adapte aux besoins de chaque bénéficiaire
- **Lieux et entrées :**
26, rue du Maréchal Leclerc 56250 LOCMINE
Entrées : 31/10/2017 – information collective le 19/10/2017

OBJECTIFS ET CONTENUS

Objectifs :

- Découvrir les métiers et le monde du travail
- Définir un projet professionnel et le confronter durant les stages en entreprise
- Se remettre à niveau
- Valider un projet professionnel pour accéder à une formation qualifiante.

Contenus :

- **Activités supports:** Activités sportives et culturelles - Projets collectifs
- **Accès à l'autonomie :** gérer les difficultés périphériques (santé, logement, budget, mobilité)
- **Remise à niveau des savoirs de base** (français, mathématiques, nouvelles technologies...)
- **Définition de projet :** découverte du monde du travail et de l'entreprise, bilan personnel, les possibilités de formation qualifiante...
- **Stages en entreprise**
- **Mises en situation professionnelle :** préparer son intégration en entreprise via des supports mobilisables (chantiers, plateaux techniques...) tout au long de la formation

RÉMUNÉRATION

Formation rémunérée selon la situation du stagiaire :

- Pôle Emploi si vous avez des droits Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- Région Bretagne

VALIDATION DE PROJET

Une commission se réunit à la fin du parcours pour valider :

- Le(s) projet(s) professionnel(s) et le réalisme
- La capacité à poursuivre le plan d'actions engagé et entrer en formation qualifiante

CONTRAT D'ACCÈS À LA QUALIFICATION

Suite à votre validation de projet, un **accompagnement individuel** de 18 mois maximum peut vous être proposé pour mettre en œuvre votre plan d'actions et **concrétiser votre entrée en formation qualifiante.**